

Rencontre Partenaires

11 janvier 2024

Rappels et nouveautés

Programme

Introduction

4

Mon compte partenaire – Service AFAS

5

Les nouveautés pour les déclarations

13

Quelques rappels

23

Le calendrier et nos prochains RDV

30

Le programme de ce rendez-vous a été construit au regard de l'expérience de ces dernières années.

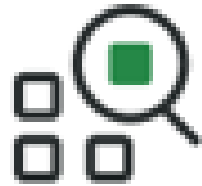
Chaque année, une ou plusieurs versions viennent faire évoluer notre système informatique.

En redondance, le service AFAS est également impacté par ces évolutions pour établir vos déclarations.

Lors de ce rendez-vous, nous aurons donc l'occasion d'évoquer les principales causes de blocages dans Mon compte partenaires, quelques rappels et les nouveautés 2024.



Service AFAS



AIDE FINANCIÈRE D'ACTION
SOCIALE

Les prérequis à mettre en œuvre



- Vérifiez que les habilitations Mon Compte Partenaire des administrateurs et des utilisateurs sont conformes à votre organisation



- Assurez-vous que les correspondants AFAS (FDA - FDF - Approbateur) sont bien paramétrés 3

Rappel sur les acteurs de Mon Compte Partenaire



PRÉSIDENT OU MAIRE
RESPONSABLE LEGAL

- signe la convention Mon Compte Partenaire.
- déclare 1 ou 2 administrateurs



ADMINISTRATEUR

- crée les utilisateurs (1 adresse mail individuelle professionnelle)
- affecte les utilisateurs au groupe AFAS déclarer
- détermine les responsables d'habilitation en les affectant au groupe AFAS Habiliter
- Clôture les accès qui n'ont plus lieu d'être.



RESPONSABLE DES
HABILITATIONS

affecte les rôles aux utilisateurs AFAS pour chaque équipement/service conventionné avec la Caf



2 FOURNISSEURS DE
DONNÉES
D'ACTIVITÉ



2 FOURNISSEURS DE
DONNÉES
FINANCIERES



1 APPROBATEUR

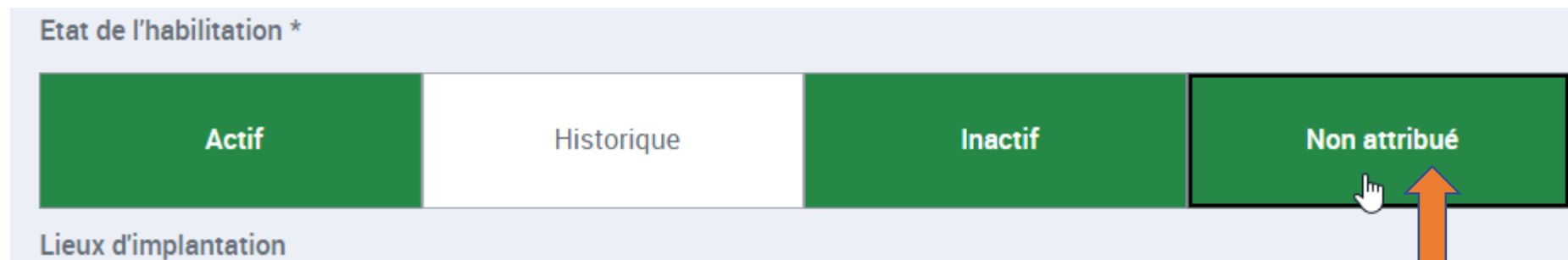
Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

❑ Changement d'administrateur ou changement d'adresse mail de l'administrateur

Envoyer à l'adresse moncomptepartenaire@caf17.caf.fr l'annexe 3 de la convention d'accès à mon compte partenaire (*Prochainement disponible dans les pages locales du www.caf.fr*)

❑ Le nouveau service ne s'affiche pas dans AFAS

Sélectionner « non attribué » au niveau de l'état de l'habilitation

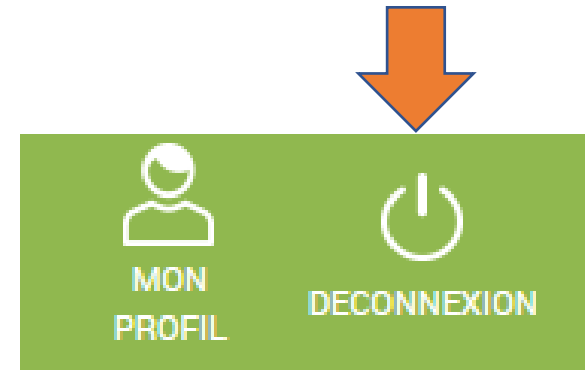


Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

❑ Déconnexion au site mon compte partenaire

Ne pas fermer avec la croix en haut de l'écran à droite.

Vous devez vous déconnecter à chaque fois que vous quittez Mon Compte Partenaire par le menu de déconnexion.



❑ Un correspondant Afas n'a plus accès aux déclarations

L'administrateur retire le correspondant du groupe « AFAS-déclarer » et le réaffecte au groupe

Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

Pour vous accompagner dans la prise en main, sont disponibles sur les pages nationales du www.caf.fr



❑ Des tutoriels vidéo pour accompagner la prise en main



Mon Compte Partenaire
Service Aides Financières d'Action Sociale

Administrer des profils aux utilisateurs
du service AFAS



Mon Compte Partenaire
Service Aides Financières d'Action Sociale

Être habilité à Mon Compte Partenaire
et au service AFAS

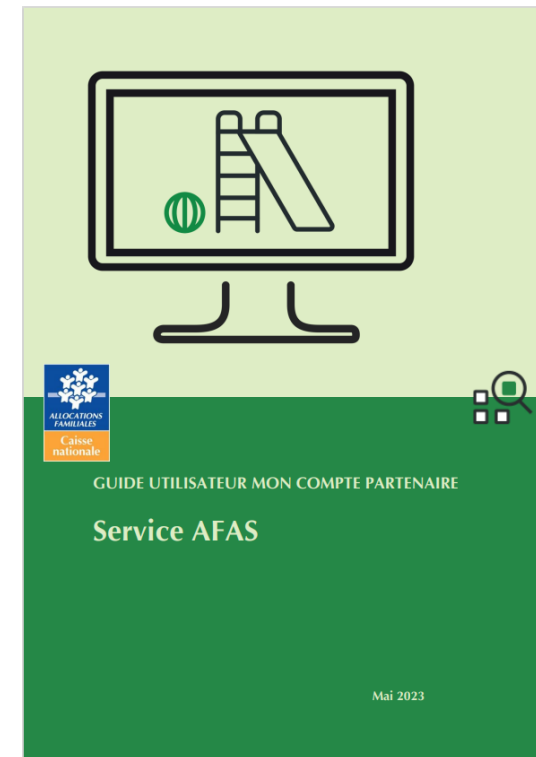


Mon Compte Partenaire
Service Aides Financières d'Action Sociale

Déclarer ses données

Quelques outils pour débloquer les problématiques régulièrement rencontrées

❑ Des guides utilisateurs



Les nouveautés 2024

- Evolutions des comptes pour les données financières
 - Calendrier des acomptes EAJE
 - Calendrier des acomptes des autres structures (hors Clas et Eaje)
 - Notifications de paiement pour les collectivités
-

Evolutions des comptes pour les données financières à partir des déclarations prévisionnelles 2024

- Les nouveaux comptes de charges créés à partir de 2024

N° compte	Code technique	Libellé
EAJE seulement		
60CCHES	CH1_1CCHES	Achats : couches
60REP	CH1_1REP	Achats : repas
60MPEDA	CH1_1MPEDA	Achats : matériel pédagogique
60AUT	CH1_1AUT	Achats : autres achats

Evolutions des comptes pour les données financières à partir des déclarations prévisionnelles 2024

N° compte	Code technique	Libellé
Toutes activités EAJE ALSH RPE SJ LAEP MF		
611	CH1_2_STRAIT	Sous-traitance générale
613-614	CH1_2_LOC	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives
61AUT	CH1_2_AUTRE	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR
621	CH1_3_PERS	Personnel intérimaire et détaché
62AUT	CH1_3_AUTRE	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires
6811-6812	CH1_10_DOT	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir
68AUT	CH1_10_AUTRE	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations

NB : Pour la PS structure Jeunesse, le compte 62 n'est pas subdivisé

- Les nouveaux comptes de produits créés à partir de 2024

	Libellés	Actions
70626	Montant Bonus territoire Convention Territoriale Globale	=> Ajout de cette donnée aux EAJE + ALSH + LAEP + RPE + CS

➤ **Info-bulle** : *"Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale que le contrat soit bipartite ou tripartite (acomptes perçus au titre de l'exercice et régularisation à recevoir).*

- Les nouveaux comptes de produits créés à partir de 2024

	Libellés	Actions
70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	=> Ajout de cette donnée pour les LAEP, Médiation familiale
748	Subventions d'exploitation	=> Suppression de ce compte qui sera subdivisé
7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	=> Ajout de cette donnée pour de nombreuses PS (standard)
7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	=> Ajout de cette donnée pour de nombreuses PS (standard)

Calendrier des acomptes EAJE à partir des déclarations prévisionnelles 2024

- Acomptes 2024 en pourcentage du dernier droit 2024 validé (prévisionnel ou actualisé)

Le pourcentage d'acompte par type de financement	
Type de financement	Pourcentage d'acompte local (%)
PSU EAJE	70,00
PS Heures de concertation	70,00
Bonus Inclusion handicap	30,00
Bonus Mixité sociale	30,00
Bonus Territoire CTG	70,00

Calendrier des acomptes EAJE à partir des déclarations prévisionnelles 2024

- Rythme du versement des acomptes sur l'année 2024

N° Acompte	Répartition du montant de l'acompte total (100 % de 70 % du droit)	Période de versement	Commentaire
1 ^e acompte	60 %	1 ^e semestre	Après validation de la déclaration prévisionnelle 2024
2 ^e acompte	25 %	01/07/2024	Si validation de la déclaration réelle 2023*
3 ^e acompte	15 %	4 ^e trimestre	Après validation de la déclaration actualisée à septembre 2024

* Dans le cas où la déclaration réelle 2023 ne serait pas validée au 30/06/2024, cet acompte sera cumulé au 3^e acompte, après validation de la déclaration actualisée à septembre.

Calendrier des acomptes des autres structures (hors Clas et Eaje)

- Pas de changement par rapport aux autres années

N° Acompte	Pourcentage de l'acompte	Période de versement	Commentaire
1 ^e acompte	70 % du droit prévisionnel 2024 validé	1 ^e semestre	Après validation de la déclaration prévisionnelle 2024 Acompte calculé sur le montant de la PS de base et les bonus éventuels

AVANT

- Pour chaque paiement, une notification est adressée au gestionnaire de la structure concernée.
- Jusqu'à présent, il était demandé au gestionnaire de structure de fournir une copie à la trésorerie afin qu'elle identifie les versements reçus.
- Les demandes de justifications de versement de la part des trésoreries augmentent et parfois même, n'attendent pas le délai postal de réception des notifications.
- Ces recherches impactent notre délai de traitement des déclarations.

APRES

- La Caf de la Charente-Maritime va désormais adresser une copie des notifications de paiement de prestation de service aux trésoreries auxquelles les collectivités sont rattachées.
- Cette évolution n'interviendra qu'à compter des droits 2024.
- Aucune recherche de versement ne sera désormais étudiée par nos services
- La trésorerie et la collectivité devront se mettre en relation

Quelques
rappels

Avant de commencer votre déclaration

- **EAJE** : vérifier que l'autorisation de fonctionnement enregistrée correspond à celle en cours de validité
- **ALSH** : vérifier la conformité de vos déclarations auprès de la **SDJES** dans les délais opportuns

Les outils mis à votre disposition sur les pages locales du www.caf.fr



[Lien vers les pages locales du caf.fr](#)

- Plaquettes de communication de la Cnaf
- Présentation des RDV partenaires
- Les barèmes PS 2023 et 2024
- Les utilitaires de calcul de la PS et bonus pour EAJE et ALSH
- Les utilitaires de suivi de l'activité pour les EAJE et ALSH
- Le calendrier perpétuel des déclarations de données

Nouveauté

Quelques principes d'auto-contrôle

Vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie

Les charges et recettes sont celles de l'année d'exercice et non celles perçues sur l'année civile

POUR TOUS

le budget prévisionnel doit être équilibré

POUR LES COLLECTIVITÉS

Le compte de résultat doit être équilibré

Les charges supplémentives doivent être équilibrées
cpte 86 charges = cpte 87 produits

Vous devez être en présence d'une convention partenariale

Quelques principes d'auto-contrôle

EAJE

Données activité

Le nombre de places soutenues par la collectivité pour le bénéfice du Bonus Territoire ne tient pas compte des fermetures de l'équipement

EAJE

Données activité

Le nombre d'heures non facturées aux familles est intégralement pris en charge par la psu, en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf, **doit être nul**

RPE - MEDIATION STRUCTURE JEUNESSE

Données activité

Vous devez prévenir la Caf de tout remplacement de personnel* et fournir les pièces justificatives conventionnelles correspondantes (diplôme, organigramme,...)

ALSH PÉRISCOLAIRE

Données d'activité

Le temps de repas de 30 minutes est à ajouter **aux temps d'animations éducatives de la pause méridienne** dès lors que ces derniers répondent aux critères d'éligibilité à la PS Alsh à partir du **1^{er} janvier 2023**.
Le nombre d'heures concerné devra être indiqué en commentaire dans votre déclaration

** Temporaire ou définitif*

Quelques principes d'auto-contrôle

Cpte 70623

Inscrire le montant du droit estimé par le système.

Si différent,
préciser votre calcul en
commentaire

Cpte 70626

Se reporter à votre
Convention et/ou avenant
pour estimer le montant du droit au
Bonus territoire

Contrôles de cohérence

Analyser les variations de
chaque élément de calcul
de la Prestation de service

Contrôles de cohérence

Le commentaire de justification
doit être cohérent,
suffisant et chiffré



Contrôles de cohérence

L'interaction entre les acteurs est importante
pour apporter les justifications aux variations
et des explications complémentaires

Une déclaration bien complétée permet de :

- Traiter les déclarations le plus rapidement possible
- Avoir des prévisions budgétaires fiables
- Limiter les remboursements de trop perçu
- Être sûr d'avoir le bon financement
- Eviter les allers-retours des déclarations

Ce n'est pas parce que vous n'avez pas de contrôle à justifier que la Caf ne vous demandera pas des éléments complémentaires.

N'hésitez pas à utiliser les zones « *Commentaires* »

Nos prochains RDV

Le calendrier



Calendrier 2024

Période de transmission	Action des gestionnaires de structure	Résultat
De janvier à décembre Date limite : Date de début de validité +3 mois	Signature d'une Convention d'objectif et de Financement par équipement/service	Formalisation ✓ des engagements des parties. ✓ des modalités de calcul des différents fonds Cnaf
De janvier à mars Date limite conventionnelle 31 mars N	Fourniture des données prévisionnelles N : activité – financières et justifications des contrôles de cohérence	Enregistrement des données prévisionnelles et calcul du prix de revient permettant de : ✓ déterminer le montant de la PS prévisionnelle ✓ obtenir une avance de PS de l'année en cours.
De janvier à mars Date limite conventionnelle 31 mars N	Fourniture des données réelles N -1 : activité – financières et justifications des contrôles de cohérence	Enregistrement des données réelles et calcul du prix de revient permettant de : ✓ déterminer le montant de la PS définitive ✓ obtenir le reliquat éventuel du droit N-1
Du 1 ^e au 15 juillet Date limite 15 juillet N	1 ^e actualisation de vos données d'activité de l'année en cours (panel cible de certains équipements)	Remontée des prévisions budgétaires actualisées à la Caisse Nationale
Du 1 ^e au 15 octobre Date limite 15 octobre N	2 ^e actualisation de vos données d'activité de l'année en cours (actualisation à septembre, obligatoire pour les Eaje, Alsh, Rpe et Aad)	Remontée des prévisions budgétaires actualisées à la Caisse Nationale pour ajustement des enveloppes attribuées à la Caf17

Toute déclaration doit correspondre à une année civile complète :

- Prévisionnelle : données prévisionnelles de l'année entière
- Actualisée à juin : données réelles du 01/01 au 30/06 et prévisionnelles du 01/07 au 31/12
- Actualisée à septembre : données réelles du 01/01 au 30/09 et prévisionnelles du 01/10 au 31/12
- Réelle : données réelles de l'année entière

Si vous avez une question la
Caf vous répond !



Pourquoi n'ai-je pas reçu l'appel de la déclaration prévisionnelle 2024 ?



1. La Convention précédente est arrivée à échéance au 31/12/2023 et vous n'avez pas reçu la nouvelle. Dans ce cas, assurez-vous de nous avoir adressé toutes les pièces justificatives nécessaires au renouvellement de la convention.
2. Vérifiez que tous les rôles de correspondants AFAS soient renseignés, y compris sur les lieux d'implantation pour les Alsh et Laep.



J'ai un problème et je ne serai pas dans les temps pour transmettre ma déclaration ?



1. La date butoire est le 31 mars 2024. Passée cette échéance, le traitement de votre déclaration ne sera plus prioritaire. A partir du 30 juin, vous vous exposez à des pénalités (cf convention).
2. Dans tous les cas, vous devez nous informer de votre problématique et nous indiquer un délai ou une date de transmission de la déclaration pour dérogation.



Je suis un gestionnaire d'Eaje ou d'Alsh et je ne peux pas transmettre l'actualisation de juin à échéance du 15 juillet ?



1. Informez-nous de la raison pour laquelle vous ne pouvez pas respecter l'échéance.
2. Complétez la déclaration appelée avec les données réelles du 1^{er} janvier au 31 mai et les données prévisionnelles du 1^{er} juin au 31 décembre.

Nous préférons recevoir des données actualisées à mai plutôt que ne rien recevoir.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Demandé	Activité réelle						Activité prévisionnelle					
Autorisé avec commentaire	Activité réelle					Activité prévisionnelle						

Cet objectif national permet de vous réserver les fonds des enveloppes budgétaires afin de vous verser votre juste droit à la prestation de service.



Comment clôturer un utilisateur Mon
Compte Partenaire ?



1. Dans AFAS-declarer, supprimer l'utilisateur sur les rôles affectés (FDA/FDF/approbateur)
2. Supprimer l'utilisateur de tous les groupes dans lesquels il est affecté.
3. Clôturer son profil en indiquant une date de fin.



Faut-il faire un changement d'administrateur le temps d'un arrêt maladie?



Vous avez la possibilité de désigner 2 administrateurs.
Nous vous conseillons cette pratique pour limiter les risques de rupture d'activité.
Dans ce cas, la modification s'imposera.



Peut-on remplacer la notification papier par la possibilité de la télécharger sur le site CAF avec plus de détails sur le montant reçu ?



Cette évolution a été demandée aux développeurs du système. Un chantier est en cours à ce sujet.

A ce jour, dès lors que votre déclaration est validée par nos services, vous avez la visibilité dans AFAS, sur le montant de votre droit détaillé par fonds (PS socle, bonus,...)



Quand il y a des appels à déclaration envoyés par mail, est-ce que la date limite de transmission des données peut être spécifiée s'il vous plaît ?



Cette évolution a été demandée aux développeurs du système. Un chantier est en cours à ce sujet.

Les dates limites de transmission sont indiquées dans vos Conventions d'Objectifs et de Financement et restent la référence.



La SDJES ne répond pas favorablement à nos demandes car leur accès informatique peut-être limité dans le temps



Il est important de suivre vos déclarations et la validation de vos fiches complémentaires au fur et à mesure de votre activité.

Il est ainsi pertinent de prendre le temps de vérifier la conformité des fiches complémentaires pendant les vacances par exemple afin de pouvoir effectuer les démarches avant les clôtures de déclarations.



Où trouver le barème national 2024 des participations familiales pour la tarification en EAJE ?



Il va être mis à disposition dans les pages locales du www.caf.fr

Année	Plancher (€)	Plafond (€)
2024 (01/01)	765,77	6 000,00
2023 (01/01)	754,16	6 000,00



Les heures de concertation sont-elles à déclarer ou sont-elles calculées directement dans le versement de la PSU?



Vous devez déclarer les heures réalisées et facturées.

Le calcul de la PS pour les heures de concertation se fait automatiquement par le système.



Dans quel compte enregistrer la PS Plan Mercredi ?
A quoi servent les comptes 70624 et 70625 ?



70623 : Le Plan mercredi est à ajouter à la PS périscolaire

70625 : Tap

70624 "Fonds d'accompagnement reçus de la Caf" : Autres financements spécifiques (*ex : itinérance des Eaje*)



Lorsque la déclaration n'est pas validée par la Caf et demande des informations complémentaires, serait-il possible que ces informations soient envoyées à tous les correspondants, et pas seulement à l'approbateur qui, quand il est bénévole, peut louper l'info.



Le système est paramétré pour que l'approbateur soit informé et distribue aux collaborateurs concernés.

La Caf ne pourra pas prendre en charge une démultiplication des contacts . Il convient d'attribuer le rôle d'approbateur à une personne disponible.



Concernant les déclarations pour les vacances de décembre 2023,
Doit-on comptabiliser les deux semaines de vacances sur 2023 sachant qu'elles
sont échelonnées 2023/2024 ?



Non, l'activité doit être rattachée à l'exercice civil.

La 1ere semaine des vacances devra être intégrée à la déclaration du 1er janvier
2023 au 31 décembre 2023.

Les heures 2024 seront déclarées pour 2024.



Comment sait-on si on fait partie du panel d'équipements concerné par une actualisation à juin ?



Les cibles d'actualisation 2024 ne sont pas déterminées à ce stade. Elles dépendront des évolutions réglementaires à venir, de la qualité des déclarations prévisionnelles ainsi que des objectifs attendus par notre Caisse Nationale.

Les équipements concernés recevront un appel de déclaration courant juin 2024.



Y-a-t 'il une réflexion d'aide de la CAF envers les structures face à la mise en place de l'avenant de la branche Alisfa concernant les rémunérations ? Ca va impacter notre prévisionnel concernant la masse salariale 2024 et certainement déclencher un message de contrôle



A ce stade, nous n'avons pas d'information.

Toutefois, il est à noter les revalorisations des barèmes des prestations de service

Parmi les augmentations notables en 2024 :

- +3,49% du barème de la Prestation de service unique (PSU) constituant un effort exceptionnel d'évolution en faveur des crèches
- +3,39% en moyenne pour les prestations de service finançant les autres équipements
- l'évolution des barèmes des aides à l'investissement pour les Eaje, les Mam et les Rpe
- la hausse de 6% du taux de cofinancement des prestations de service dédiées aux structures d'animation de la vie sociale et des foyers de jeunes travailleurs



Faut-il équilibrer le budget prévisionnel sur chaque équipement géré, lorsqu'on utilise une clé de répartition ?
Exemple : péri, extra, acc ados



L'important est de nous commenter votre déclaration lors des étapes de validation par l'approbateur, et de nous indiquer la méthode de complétude du budget .

Exemple de commentaire : les charges sont réparties entre les 3 services avec une clé de répartition de X %. Le budget est équilibré dans sa globalité.



Où, quand et comment appliquer le taux de ressortissants de régime général ?



Ce taux est appliqué automatiquement par le système pour le calcul de vos droits.
Pour faire votre estimation, vous devez appliquer ce taux sur les données d'activité globale déclarée (cf modalités de calcul de la prestation et du bonus territoire de votre Convention)



Peut-on avoir plus de renseignements pour les 30 min de repas sur la pause méridienne des périscolaires ?



Une Foire Aux Questions va être mise à disposition prochainement.
Elle sera à disposition sur les pages locales du www.caf.fr

Une seule adresse mail pour nous contacter

aidespartenaires@caf17.caf.fr

Merci de votre attention
A vous de jouer !



caf·fr

Partenaires ▼